

**LE DISCOURS PARLEMENTAIRE DES FEMMES. LA COMMUNICATION
VERBALE, NON-VERBALE ET PARAVERBALE DANS LE DISCOURS POLITIQUE
ROUMAIN¹**

**Monica Pavel, PhD Student, University of Bucharest, Romanian Academy
(POSDRU/159/1.5/S/137926)**

RESUMÉ: The roots of women's participation at political level can be found in the early adoption of the female suffrage, followed by the right of being elected.

Our research is focused on women's participation in the political decision-making process in Romania in 2006. We opted for this reference year due to its importance derived from the necessity of adopting the EU accession legislation until 2007. This new legislation contained many provisions related to the status of Romanian women.

The main research questions of our analysis are the following: Are women in the Romanian Parliament involved in the political decision-making process? In case of an affirmative answer, which are the areas of interest for our target group, considering that women represent 51% of Romanian people? Can they influence the destiny of a law? Do they have a specific language (verbal, nonverbal or paraverbal communication) which helps them be persuasive in proposing and supporting a legislative project?

In order to answer these questions, we will conduct a quantitative but also qualitative analysis, using as main sources the transcripts and videos of the parliamentary debates.

Keywords: political discourse, communication, European accession, women's representation, political actors.

1. Le cadre théorique

Dans l'acte constitutif de l'Union européenne, le Traité de Maastricht, il y a un principe fondamental de l'Union Européenne : le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes, et il va apparaître dans tous les documents qui forment l'acquis communautaire. Il y a aussi une spécification concernant ce principe dans La Carte des droits fondamentaux de l'Union européenne en stipulant que « L'égalité de chances entre les femmes et les hommes doit être assurée dans tous les domaines »².

Quand elles ont gagné le droit d'être élues dans la Chambre des Députés et dans le Sénat – en Roumanie, ça s'est passé en 1939³ – les femmes ont pu participer au processus de la décision politique. À ce moment-là, comme maintenant, l'obtention du droit électoral signifiait pour la moitié de la population de notre pays l'autonomie politique. Et, si au commencement les Roumaines désiraient participer à la vie politique « pour améliorer le

¹ „Ce travail a bénéficié du soutien financier accordé par le biais du projet " Routes d'excellence académique dans la recherche doctorale et post-doctorale - READ" co-financé par le Fonds Social Européen par le Programme Opérationnel Sectoriel le Développement des Ressources Humaines 2007-2013, contrat n° POSDRU/159/1.5/S/137926.”

² La Carte des droits fondamentaux de l'Union européenne, art. 23;

³ PETRESCU, Alexandra – Rolul femeilor în luarea deciziei politice în perioada interbelică. O introducere, en VOINEA, Camelia Florela (editeur coordonateur) – Decizia – o formulă interdisciplinară: elite, mentalitate, gen și modelare în decizia politică, L'Université de Bucarest, 2007, p. 48;

destin des mères et des enfants, pour créer des politiques sociales »⁴, en bref, pour aider la société dont elles faisaient partie, il reste à vérifier par nos recherches si à présent elles veulent toujours représenter la population féminine du pays ou les intérêts du parti qui les a propulsées dans les positions éligibles.

Au commencement du XX^{ème} siècle, quand les femmes ont obtenu le droit de participer à la vie politique, on considérait qu'«Il y a un discours féminin qui a comme but d'obtenir les droits politiques et le discours masculin qui s'oppose aux droits politiques des femmes. Il y a donc un discours du genre féminin et un discours du genre masculin qui se trouvent en conflit.»⁵ À nos jours il y a une multitude de discours politiques, différant en fonction de : l'appartenance de l'acteur politique à un parti ou à un group d'intérêts, l'illustration d'une idéologie politique ou d'une autre, le but du discours et le type de public auquel on s'adresse. Toutes ces différences de forme et de contenu sont soulignées dans l'analyse du discours. C'est ainsi que cette analyse peut révéler des nuances offensives, défensives, des accords ou des menaces. Dans ce contexte, l'affirmation de Christian Le Bart concernant le langage qui « devient pouvoir dans les mains du pouvoir »⁶ devient évidente.

Nous allons commencer notre recherche concernant le discours politique des femmes parlementaires roumaines avec la plus connue définition du discours. Entre les nombreuses définitions du discours se met en évidence celle d'Emile Benveniste (« toute énonciation suppose un locuteur et un auditeur et, au premier, l'intention d'influencer l'autre d'une manière quelconque »)⁷, définition qui illustre le statut d'événement de la pratique discursive.

L'analyse du discours politique des femmes parlementaires roumaines est très importante si on veut identifier les éléments du langage qui déterminent l'impact de leur point de vue dans les débats parlementaires sur les différentes initiatives législatives.

Tout d'abord, nous devons tenir compte de la théorie de Hannah Arendt : « N'importe où est mise en jeu l'importance du discours, les questions deviennent par définition *politiques*, parce que *le discours est celui qui fait de l'homme une être politique* »⁸ avec la spécification que le mot *homme* est utilisé généralement pour designer toute personne – homme ou femme - qui participe aux activités du gouvernement. C'est-à-dire que tout discours contient dans une certaine mesure l'intention du locuteur d'influencer les actions de l'écouteur. C'est à nous de démontrer si les éléments de communication politique qui constituent la force motrice d'un discours politique sont les mêmes pour les femmes que pour les hommes.

D'une autre partie, selon l'opinion de Daniela Roventă-Frumușani, le discours joue « un rôle essentiel dans la formulation idéologique des problèmes, dans leur production et reproduction médiatiques, dans les procédures de la décision politique et de médiatisation de ces décisions, dans le management institutionnel ».⁹

⁴ PETRESCU, Alexandra – *art. cit.*, p. 49;

⁵ PETRESCU, Alexandra – *Rolul femeilor în luarea deciziei politice în perioada interbelică. O introducere*, en VOINEA, Camelia Florela (editeur coordonateur) – *Decizia – o formulă interdisciplinară: elite, mentalitate, gen și modelare în decizia politică*, Université de Bucarest, 2007, p. 67;

⁶ Le BART, Christian – *Le discours politique*, PUF, Paris, 1998, p. 106;

⁷ BENVENISTE, Emile, *Problèmes de linguistique générale I*, Gallimard, Paris, 1966, p.242;

⁸ ARENDT, Hannah, *Condiția umană*, Maison d'édition Casa Cărții de Știință, Cluj, 2007, p. 9;

⁹ ROVENTĂ-FRUMUȘANI, Daniela, *Analiza discursului. Ipoteze și ipostaze*, Maison d'édition Tritonic, Bucarest, 2012, pp. 16-17;

L'importance du type de communication utilisée dans le cadre du discours politique est soulignée une fois de plus par la conclusion de Pierre Bourdieu après avoir bien étudié le langage, surtout le langage politique et ses caractéristiques spécifiques : les rapports de communication sont, en même temps, « des rapports de pouvoir symbolique par lesquels les rapports de force entre les locuteurs ou entre leurs groupes s'actualisent ».¹⁰

La question de recherche qui a guidé ma démarche est la suivante : Est-ce qu'il y a un langage spécifique des femmes parlementaires qui peut les aider à changer le destin d'une initiative législative ?

Les hypothèses de la recherche sont :

- Il y a, dans le discours politique des femmes parlementaires de Roumanie – tout comme d'ailleurs aussi – un langage spécifique déterminé par l'éducation différente de laquelle bénéficient les filles dans notre société et aussi par les besoins et les expériences spécifiques de ce segment de la population (la mise au monde des enfants, la maternité, l'allaitement sont seulement quelques exemples).
- La communication politique – avec tous ses niveaux d'expression (verbale, non-verbale et paraverbale) – pratiquée par les femmes parlementaires détermine l'impact de leurs discours politiques dans le processus de la décision politique.

2. La méthodologie de recherche

Notre recherche a comme point de départ la législature 2004-2008, parce que c'est alors que la Roumanie s'est intégrée dans l'Union européenne (au 1^{er} Janvier 2007). Pendant cette législature, les femmes parlementaires étaient 62 d'un total de 541 parlementaires¹¹, 33 (+10) députées et 14 (+5) sénatrices¹², représentant un pourcentage de 10,2%¹³.

De cette période, j'ai choisi l'année 2006, année pendant laquelle la Roumanie a finalisé ses préparations pour l'intégration européenne, en réalisant l'harmonisation législative sollicitée par la Communauté européenne. J'ai analysé les discours politiques des débats parlementaires en essayant d'identifier les éléments de la communication (aux différents niveaux : verbal ; non-verbal et paraverbal) qui sont déterminants pour une implication décisive dans le processus de la décision politique.

Mon analyse a été réalisée aux plusieurs niveaux : l'analyse quantitative et qualitative des sténogrammes des séances de la Chambre des Députés et du Sénat (nécessaire pour les statistiques et pour les éléments de la communication verbale) et l'analyse qualitative des vidéos (utile pour identifier les éléments de la communication non-verbale et para-verbale).

¹⁰ BOURDIEU, Pierre, *Limba și putere simbolică*, Maison d'édition Art, Bucarest, 2012, p. 51;

¹¹ <http://www.cdep.ro/pls/parlam/structura.home?leg=2004&idl=1>, consulté le 08.05.2015;

¹² J'ai mis entre parenthèses les parlementaires qui ont fini leur mandat avant la fin de la législature 2004-2008;

¹³ Direction d'études, documentation et suivi du processus électoral, *Evoluția reprezentării femeilor în Parlamentul României*, L'autorité électorale permanente, Bucarest, 2013, p. 1 ;

3. L'analyse des discours parlementaires

L'analyse de discours que j'ai fait relève plusieurs choses très intéressantes. Après avoir consulté les sténogrammes des 1025 séances de la Chambre des Députés et du Sénat et les vidéos de ces séances, développées en 2006, je peux conclure que les femmes parlementaires ont eu des initiatives législatives proportionnellement avec leur nombre dans le total des parlementaires (environ 10,2 %). Elles ont participé aussi à des initiatives mixtes : il y a plusieurs projets législatifs proposés par des parlementaires femmes et hommes. Dans les domaines tels l'assistance sociale des personnes vieilles, l'initiative est devenue loi.

Il y a eu, aussi, des initiatives législatives des femmes parlementaires qui ont été rejetées. Celles-ci ont été dans des domaines tels : les réglementations législatives concernant les partis politiques et les droits des vétérans, des invalides et des veuves de la guerre. Et il y a une troisième variante : les initiatives que les femmes parlementaires ont retirées avant qu'elles puissent être rejetées ou acceptées. Elles ont retiré des projets législatifs qui concernaient le paiement des impôts pour des biens immobiliers affectés par des désastres naturels ou les salaires des employés du Parlement roumain – soit pour les mieux préparer et revenir plus tard, soit pour d'autres raisons.

Une autre catégorie de propositions législatives, celle dans laquelle s'inscrivent les propositions mixtes (propositions préparées et faites par des parlementaires roumains, femmes et hommes aussi). La plupart d'eux ont été rejetées aussi. Elles visaient les domaines de l'allégement fiscal pour les familles jeunes du milieu rural ou bien celui des autorisations de construction.

Le spécifique de cette année – la dernière avant l'intégration européenne – a été constitué par le grand nombre des initiatives législatives démarées par le gouvernement. La raison est celle que notre pays avait besoin de plusieurs réglementations législatives spéciales pour pouvoir s'aligner aux autres pays de la Communauté européenne. Toutes les initiatives proposées par le gouvernement ont été devenues lois.

Pour l'analyse proprement-dite des discours parlementaires j'ai accèsé l'archive en ligne du Parlement de la Roumanie. J'ai découvert une grande différence entre les sténogrammes et les vidéos. *i dans les documents écrits les mots expriment seulement le sens connu*, dans les vidéos on peut voir, écouter et entendre ce que la personne qui parle transmet à ce moment-là par la voix, par les regards, par le rythme des mots: respect ou manque de respect à l'adresse de l'auditoire, désir de convaincre, amabilité ou arrogance.

Je vais donner un seul exemple : pendant la séance de la Chambre des Députés du 23 février 2006 il y a eu lieu un petit débat concernant les modifications de l'Accord entre le Gouvernement de la Roumanie et celui de la République d'Albanie concernant la promotion et la protection mutuelle des investissements. Le vice-président de la Chambre des Députés, Mme Popa Daniela a invité les représentants des institutions concernées à exposer le point de vue de l'institution respective. De la part du Ministère des Affaires Etrangères a parlé Madame Cristina Pocora. Au commencement, elle s'est présentée et elle a salué l'auditoire. Elle a lu ce qu'elle avait à transmettre, en regardant les parlementaires quand elle s'adressait directement à eux. Tout le temps, elle a prononcé les mots comme il faut, sans des abréviations, faisant preuve de professionnalisme (par exemple : « douăzeci și șase » entièrement prononcé). À la fin, elle a remercié et elle est partie. De la part de la Commission

pour la politique économique, réforme et privatisation a parlé Monsieur Octavian Mircea Purceld. Il ne s'est pas présenté. Par contre, il a tout le temps toussé sans couvrir sa bouche, directement dans le micro. Il n'a jamais regardé dans la salle. Il a lu son texte très vite, sans prononcer les mots comme il fallait (par exemple : « articolului nouăș'cinci », « douășase mai », « numărul PL X 9 », « un'șpe mai o mie nouă sute nouăș'patru »). Certainement, tous ces détails peuvent influencer, au moment du vote, le destin d'une loi.

Conclusions

La première conclusion de ma recherche est que les femmes parlementaires ont développé la plupart de leurs activités dans des domaines les plus proches des intérêts de la population féminine qu'elles représentent (l'assistance sociale, les droits des vétérans, des invalides et des veuves de la guerre, l'égalité de chances etc.).

La deuxième conclusion est celle qu'il y a un langage spécifique féminin au niveau de la communication politique (au niveau verbal, non-verbal ou para-verbal), capable de les aider à influencer la décision politique. Il s'agit d'un tableau complexe de la communication (elles peuvent transmettre leurs messages par des mots – verbal, par des gestes ou par la mimique – non-verbal et par la tonalité de la voix, par le rythme du discours ou bien par les pauses laissées entre les mots – para-verbal), y compris le comportement professionnel, qui manque d'agressivité, mais qui fait preuve d'empathie.

Au lieu de conclusion finale, nous pouvons être d'accord avec Clara Toma, en disant que : « La communication est pouvoir. La communication est influence. La communication est et elle doit être regardée comme art et science en même temps. »¹⁴

BIBLIOGRAPHIE

1. ABRIC, Jean-Claude, *Psihologia comunicării*, Polirom, Iași, 2002;
2. AHRENS, Kathleen (editeur), *Politics, Gender and Conceptual Metaphors*, Palgrave Macmillan, Hong Kong, 2009;
3. BAZAC, Ana (coord.), *Comunicarea politică: repere teoretice și decizionale*, Vremea, București, 2006;
4. BĂLUȚĂ, Ionela – „Femeia-cetățeană”: între datoria socială și absența politică la mijlocul secolului al XIX-lea românesc, en *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. II, no. 3, 2002;
5. BĂLUȚĂ, Ionela – *Le Parlement roumain à l'épreuve du genre. Les femmes politiques dans la législature 2004-2008*, en *Studia Politica. Romanian Political Science Review*, vol. X, no. 1, 2010;
6. BĂNUȚOIU, Gabriela, *Les stéréotypes dans le discours politique*, Sitech, Craiova, 2011;
7. BENVENISTE, Emile, *Problèmes de linguistique générale I*, Gallimard, Paris, 1966 ;
8. BOURDIEU, Pierre, *Limba și putere simbolică*, Maison d'édition Art, Bucarest, 2012;
9. CHELCEA, Septimiu, *Comunicarea nonverbală: gesturile și postura*, Comunicare.ro, Bucarest, 2005;
10. GERSTLE, Jacques, *Comunicarea politică*, L'Institut européen, Iași, 2002;

¹⁴ TOMA, Clara, *Comunicarea nonverbală sau Adevărul de dincolo de cuvinte*, Maison d'édition Ascendent, Bucarest, 2005, p. 7.

11. *La Carte des droits fondamentaux de l'Union européenne*, art. 23;
12. Le BART, Christian – *Le discours politique*, PUF, Paris, 1998;
13. PETRESCU, Alexandra – *Rolul femeilor în luarea deciziei politice în perioada interbelică. O introducere*, en VOINEA, Camelia Florela (editeur coordonateur) – *Decizia – o formulă interdisciplinară: elite, mentalitate, gen și modelare în decizia politică*, L'Université de Bucarest, 2007;
14. ROVENȚA-FRUMUȘANI, Daniela, *Analiza discursului. Ipoteze și ipostaze*, Tritonic, Bucarest, 2012 ;
15. TĂNASE, Ionuț, *Comunicare politică și integrare europeană/Communication politique et integration européenne*, Risoprint, Cluj-Napoca, 2003;
16. TEODORESCU, Gheorghe, *Putere, autoritate și comunicare politică*, Nemira, Bucarest, 2000;
17. TOMA, Clara, *Comunicarea nonverbală sau Adevărul de dincolo de cuvinte*, Ascendent, București, 2005 ;
18. ȚENESCU, Alina, *Comunicare, sens, discurs*, Editura Universitaria, Craiova, 2009.

Resources digitales:

1. http://www.cameradeputatilor.ro/pls/proiecte/upl_pck.lista?cam=2&anp=2006;
2. <http://www.cdep.ro/pls/parlam/structura.home?leg=2004&idl=1>;
3. http://www.cameradeputatilor.ro/pls/proiecte/upl_pck.proiect?cam=1&idp=11022